

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Meggie Arsenault

<https://www.cadre21.org/membres/4369bd464e1c5186e6897513>

Date d'obtention : 2021-10-14 21:05:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

qu'il faut enclancher le protocole le plus rapidement possible, afin de réduire les répercussions et préserver l'intégrité de la victime. Jamais regarder une preuve de sextage.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais savoir exactement quelles questions poser, je serai plus à l'aise de faire mon intervention.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

que leurs intentions ne sont pas malveillante et faire attention à ce que la victime soit en sécurité, et ne se fasse pas intimider.